



GRAND PRIX DE CREVOUX

INFORMATIONS & REGLEMENT COURSE

Art 1 : Le Ski Club SCOCE organise une compétition de ski de fond intitulée : **Grand Prix de Crévoux**, le **Samedi 7 mars 2020** à la Chalpe de Crévoux.

Art 2 : la compétition est organisée sous l'égide de la Fédération Française de ski et du comité de ski.

Art 3 : les catégories autorisées à concourir sont : U15, U13, U11, U9, hommes et dames.

Art 4 : la compétition se déroule en style **libre, départ contre-la-montre pour toutes les catégories.**

Art 5 : la licence compétition FFS validée est exigée pour tous les concurrents.

Art 6 : les frais d'inscription sont de 3€ par coureur inscrit, à régler au retrait des dossards.

Art 7 : les distances de course sont les suivantes :

U13 filles :	2.5 km (1 tour)
U13 garçons :	2.5 km (1 tour)
U15 filles :	5 km (2tours)
U15 garçons :	5 km (2tours)
U11 filles :	1,5 km
U11 garçons :	1.5 km
U 9 filles :	1,2 km
U 9 garçons :	1,2 km

Art 8 : Le **1^{er} départ** est fixé à 9h30, départ **toutes les 20 secondes pour les U15 et U13.**

Ordre des départs : U13 filles, U13 garçons, U15 filles, U15 garçons,
À **10 h 45**, reconnaissance par clubs pour les U11 et U9.

Le **2^{ème} départ** est fixé à **11h15**, départ **toutes les 20 secondes pour les U11 et U9.**

Ordre des départs : U11 filles, U11 garçons, U9 filles, U9 garçons.

Art 9 : La piste sera fermée 5 minutes avant le premier départ. Les entraîneurs pourront évoluer sur pistes en portant les chasubles.

Art 10 : les inscriptions sont reçues par WEBFFS.

La date limite est fixée **au vendredi 06 Décembre à 14h.**

Art 11 : le comité d'organisation se réserve le droit de changer le lieu et la modalité de la course en cas de mauvais temps ou en fonction des conditions d'enneigement.

Art 12 : la publication des résultats et la lecture du palmarès aura lieu une heure environ après l'arrivée du dernier concurrent.

Art 13 : les réclamations sont admises dans un délai d'un quart d'heure après la publication des résultats officiels.

Art 14 : le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident d'un coureur ou du fait de celui-ci.

Art 15 : du fait de leur engagement les coureurs acceptent le présent règlement et s'engagent à respecter les décisions des organisateurs.

Art 16 : le **délégué technique** de la course est **Olivier Fine**, le DT adjoint est **Laurence Fine** .

Le comité d'organisation.

Information : Roland Hugue 07 78 05 82 47